

Critères de validité d'une épreuve

La résolution de l'épreuve doit être :

- Univoque** Le lieu, l'objet et le résultat attendu sont non ambigus (image + GPS + unités de mesure)
- Sur place** La résolution de l'épreuve nécessite de se rendre au lieu indiqué
- Active** La résolution de l'épreuve nécessite des observations/mesures et un calcul/raisonnement
- Ouverte** Plusieurs procédures/modèles peuvent être employé(e)s pour la résolution
- Aidée** Au moins 2 indices permettent de se lancer dans la résolution (sans donner la réponse)
- Au format adapté** Valeur exacte quand elle est trouvable,
ou Intervalle correspondant aux marges d'erreur et aux différents modèles possibles,
ou QCM à 4 choix possibles avant de se rendre sur place
- Documentée** Les éléments de solution indiquent le(s) modèle(s) choisi(s), les mesures et les calculs
- Culturelle** Le champ « à propos de cet objet » apporte des informations sur l'intérêt pratique de l'épreuve et/ou sur l'intérêt artistique ou historique du lieu ou de l'objet